

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 22 janvier 2013

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	Mme Anaïs Piguet M. Mathieu Félix

45 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Denise Imesch, Claudia Bobst, Christine Dubugnon, Nicole Gabella, Pauline Rahmani, MM. Philippe Rossier, Daniel Favre, Thomas Buchanan, Patrick Berger, Christian Chevalier.

Se sont fait excuser :

Mmes Denise Imesch, Claudia Bobst, Christine Dubugnon, Nicole Gabella, MM. Philippe Rossier, Daniel Favre, Thomas Buchanan, Patrick Berger.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral présente Mme Rachel Blaser, nouvelle assistante de sécurité publique entrée en fonction le 1^{er} janvier 2013, à qui il souhaite une cordiale bienvenue.

L'ordre du jour est adopté (1 abstention) et suivi tel que proposé.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012 est adopté sans modification (2 abstentions).

2. Communications du bureau

Le bureau a reçu une lettre de remerciements de Mme Christine Dubugnon, fleurie pour son anniversaire.

3. Préavis No 1/13 – Collège du Chêne – réparation, entretien et mise à niveau technique du bâtiment

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité relève que ce préavis s'inscrit dans une logique de maintenance et d'amélioration continues nécessaires pour assurer aux utilisateurs un niveau de confort, de sécurité et d'efficacité durable. Ce préavis très complet donne au Conseil communal une vision plus nette de la situation. Des réparations et des mises à jour de ce bâtiment seront donc nécessaires ces années prochaines. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de priorité une, de réparations, entretien et mise à niveau technique du bâtiment;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 627'300.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Entretien des bâtiments communaux" de Fr. 100'000.- et le solde par un amortissement linéaire de Fr. 35'200.- pendant 15 ans.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. Vladimir Mange, Jean-Philippe Egger, Serge Thorimbert, Philippe Creteigny, Mme Valérie André.
Suppléants : MM. Sébastien Nyitrai et Jean-Daniel Aubert.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

M. Guy Maurer demande à la commission d'étudier le couplage chaleur-force et d'examiner le chauffage de l'eau sanitaire. Par ailleurs, il demande s'il est possible de mettre les thermographies sur Internet.

Mme Marie-Christine Saxer Studer souhaite que la commission vérifie s'il n'y a pas d'autres types de subventions que communales lorsque l'on recourt à certains modes d'énergies renouvelables et d'isolation.

M. Vladimir Mange relève une erreur du montant du sous-total des coûts des travaux.

4. Communications de la Municipalité

Concernant la politique des déchets, M. le Municipal Eric Muller constate que tout se passe pour le mieux, les Aubonnois étant des gens civilisés; il y a peu de sacs noirs et, ce mois, les sacs poubelles ont diminué de deux tiers. M. Muller remercie l'administration communale et les employés de la déchetterie qui répondent à d'innombrables questions. M. Paul Bailly a été engagé pour parer à la grosse affluence à la déchetterie où deux employés la semaine et trois le samedi informent et accompagnent les utilisateurs. La Municipalité souhaite soigner l'information et la communication.

Concernant les déchets méthanisables, 360 conteneurs ont été commandés et devraient être livrés dans le courant du mois de février; leur distribution se fera à Pré Baulan, selon une information à recevoir par un tout-ménage. La collecte pourra ensuite démarrer.

M. Muller signale par ailleurs que les plastiques ne vont pas dans les déchets encombrants; des pourparlers sont en cours pour la récupération de certains plastiques à Chetry où il n'y a pour l'heure pas de benne pour ces matières. Une visite à la déchetterie de Bussigny, avec des représentants de la société Veolia, spécialisée dans la gestion des déchets, est prévue le 23 janvier; les membres intéressés de la commission ayant planché sur le sujet sont les bienvenus.

D'autre part, la Municipalité a décidé de renoncer au ramassage porte-à-porte du papier, jugé superflu, la collecte actuelle à Chetry donnant entière satisfaction.

Les petites entreprises, les artisans, les commerçants, les exploitants agricoles et viticoles pourront continuer de bénéficier de la déchetterie contre paiement d'une taxe forfaitaire.

En accord avec Montherod, tout le concept se met en place progressivement et des évolutions sont possibles. La population continuera à être informée par l'envoi de tous-ménages et la Municipalité se tient à disposition pour toute question particulière.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral a le plaisir d'annoncer que le projet "30 km/h", concernant la zone Chaffard-Bourg-Chêne et la zone des Clos, est publié ce jour dans la Feuille des Avis Officiels.

Mme la Municipale Gisèle Burnet parle du tourisme, auquel elle s'attèle depuis 2004. Un projet pour le district de Morges se finalise. Un office central situé à Morges dirigerait des points locaux d'office du tourisme. Des négociations sont actuellement en cours pour l'ouest du district (St-Prex, Aubonne, Pied du Jura) afin de trouver l'endroit approprié à un prix acceptable. Des jalons pour un office du tourisme de la Côte pourront ensuite être posés et Mme Burnet espère pouvoir annoncer une organisation définitive du tourisme d'ici quelques mois.

La première séance d'installation du Conseil d'établissement aura lieu le 24 janvier. Plusieurs Conseillers communaux font partie de ce Conseil composé de représentants des parents, des enseignants, des autorités politiques et des sociétés locales. Les conseils d'établissement remplacent les commissions scolaires depuis que la pédagogie appartient à l'Etat et que les communes sont responsables des locaux, des transports et de l'accueil parascolaire; ils font le lien entre les différentes parties.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce la nomination de M. Jean-Christophe de Mestral au Conseil cantonal de sécurité, organe politique de trois membres, dirigé par Mme de Quattro, dont la mission est de définir la stratégie sécuritaire du canton, surveiller son application et certifier les polices municipales. M. de Mestral a été désigné par l'AdCV et l'UCV afin de représenter les communes sans police communale. Aubonne est honorée par cette désignation et M. Rossier félicite M. de Mestral.

Le Plan Partiel d'Affectation est actuellement à l'enquête. Le dossier est identique à celui présenté à l'Expo aubonnoise. Les principales modifications portent sur la densification, l'extension de zones à bâtir pour de l'habitat à moyenne densité à l'ouest de la Commune, de l'habitat à haute et moyenne densité entre le Chêne et le cimetière, des zones d'utilité publique au sud et l'augmentation de la zone artisanale. Après les 30 jours d'enquête, la Municipalité examinera les interventions liées à cette enquête, entendra les opposants et leur préparera des réponses. Le Conseil se prononcera ensuite sur le préavis portant sur le plan, le règlement et les réponses aux interventions. Cet objet conditionnera l'avenir pour les vingt-cinq prochaines années.

Concernant l'avenir du Chêne, la Municipalité, avec un groupe de travail, a réfléchi à un schéma directeur ayant pour objectif d'identifier et préparer les grands axes d'évolution de ce site, dévolu principalement au scolaire. Le bureau d'urbanisme qui a permis de faire aboutir cette étude présentera

ce document lors de la prochaine séance du Conseil, qui débutera exceptionnellement à 19h45; les Conseillers auront l'occasion de faire des remarques qui seront prises en compte par la Municipalité.

Actuellement, la Municipalité planche sur beaucoup de projets sensibles et importants, tels ceux pour la Vieille Ville (difficultés de parcage) et la vie culturelle aubonnoise (alternative à la salle de l'Esplanade). Elle a entamé une réflexion sur l'idée visant à réaliser un parking semi enterré près de la piscine. Sur le toit plat de ce parking de trois étages (environ 150 places), au niveau de l'esplanade de la piscine, en synergie avec la buvette qui pourrait être rénovée et dynamisée, elle envisage la construction d'une salle de spectacle en bois indigène. Les Municipaux souhaitent que le Conseil réfléchisse avec eux sur ce projet embryonnaire.

5. Questions et vœux

M. Marcel Schwab regrette la décision de la Municipalité de renoncer au ramassage du papier porte-à-porte.

M. Nicolas Rosat déplore également que la Municipalité revienne sur les prestations prévues dans le préavis et adoptées par le Conseil, louvoiement qui serait mal perçu de la population. Mme Marie-Christine Saxer Studer partage cet avis, ainsi que M. Jean-Philippe Egger qui suggère l'installation de points de collecte du papier.

Selon M. le Municipal Eric Muller, le préavis avait une portée générale. La Municipalité s'efforce de trouver les meilleures solutions concrètes et éviter des coûts pour la Commune. Elle observe ce qui se fait ailleurs, en essayant d'être rationnelle et pragmatique tout en écoutant les avis de chacun dans cette phase de transition. La nouvelle politique des déchets coûte plus cher et une collecte du papier porte-à-porte occasionne des frais supplémentaires. Toutefois, un essai de tournées de ramassage peut se faire pendant quelques mois. L'installation d'ecopoints est une idée à creuser. Pour le plastique, une filière est en voie d'être trouvée. Par ailleurs, M. Muller signale que des solutions existent pour les personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie. De plus, il annonce que la commission qui a planché sur le sujet sera à nouveau réunie afin de faire un point de la situation.

M. le Municipal de Mestral indique à M. Schwab que le papier et le carton sont collectés à la déchetterie dans deux bennes différentes. Le ramassage porte-à-porte concerne uniquement le papier. D'autre part, il fera le nécessaire afin d'informer au mieux les employés communaux.

M. Muller signale à Mme Saxer Studer que le sagex et le PET sont récupérés à la déchetterie et le PE dans les commerces. Beaucoup de communes sont confrontées au problème du recyclage des plastiques.

M. Guy Maurer propose que le papier soit ramassé au même endroit que le verre.

M. Muller répond à Mme Sandra Linder qu'après l'envoi prochain d'un tout-ménage, les sacs noirs ne seront plus tolérés et les personnes récalcitrantes seront amendées. Actuellement, tous les sacs sont ramassés alors que les assistants de sécurité observent et informent les habitants réfractaires.

M. Muller confirme à Mme Catherine Milhaud que les personnes n'ayant pas de place pour un conteneur à déchets méthanisables peuvent emmener ces restes, emballés dans un sac biodégradable, à la déchetterie où ils pourront être déposés dans la benne prévue; il ne faut effectivement pas les mettre sur le tas de branches où ils attireraient des animaux nuisibles.

M. Muller signale à M. Alexandre Liardet que, lorsque la politique sera vraiment en place, un tout-ménage de qualité sera envoyé à la population mentionnant toutes les filières existantes et les points de collecte. La Municipalité est à l'écoute des gens et s'inspire de ce qui se fait ailleurs tout en s'adaptant aux spécificités d'Aubonne.

M. le Syndic informe Mme Anne-Marie Piguet que des négociations sont en cours en vue d'acquérir le terrain nécessaire à la mise en place d'un trottoir le long de la chaussée qui relie la route de Bougy à la route du Bois-Elysée.

Le président lève la séance à 21h25. Il rappelle que la prochaine séance, le 26 février, aura lieu à la Maison de Ville, à 19h45, avec, en préambule, une présentation du schéma directeur du Chêne.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor